REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20200219-2020_037-DE
Reçu le 20/02/2020
Publié le 20/02/2020

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 19 février 2020

L'an deux mille vingt le dix-neuf du mois de février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 février 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 3
Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Monsieur Paul DAVIN.

Etaient absents et représentés : 3
Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO et M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

INFORMATION QUANT AU REFUS D'ENREGISTREMENT DU DEPOT D'EXPLOSIFS DE LA SOCIETE ONE SHOT PRODUCTION SUR LE SECTEUR DE PISANCON

Monsieur le Maire

Rappelle que la SARL ONE SHOT Production, représentée par Madame Barbara CREISSARD, a déposé le 28 mai 2019 en Préfecture des Hautes-Alpes une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour la création d'un dépôt d'explosifs (feux d'artifice).
Considérant l'arrêté préfectoral n°2019_DPP_CDD_0049 du 15 juillet 2019 prescrivant la consultation du public du lundi 12 août 2019 au vendredi 6 septembre 2019 en Préfectures des Hautes-Alpes ;
Vu le registre de consultation au public ;
Vu la délibération n°20192908-0092 du 18 septembre 2019 du Conseil municipal de Saint-Bonnet-en-Champsaur rendant son avis sur ledit projet ;
Vu la procédure de révision du plan local d'urbanisme sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et de son enquête publique ;
Vu le registre de consultation au public ;
Considérant l'arrêté préfectoral n°2020_DPP_CDD_03 du 23 janvier 2020 refusant l'enregistrement d'un dépôt de stockage d'artifices de divertissement sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
Conformément à l'article R181-44 du code de l'environnement, cette décision préfectorale doit être portée à la connaissance du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. **Prendre acte de l'arrêté préfectoral précité.**

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**19**
Membres présents :	**16**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**3**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 20 FEV. 2020
Affiché ou publié le : 20 FEV. 2020

Ainsi fait et délibéré le 19 février 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)